

COMMUNE DE CHÂTILLON-EN-BAZOIS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

BUDGET PRINCIPAL 2024

1/ Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril, l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 9 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur le site internet de la mairie ou sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de la communauté de communes, du conseil départemental, de la Région et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

2/ La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien par la gestion des affaires courantes et récurrentes des services de la commune. Il inclut notamment les dépenses liées aux traitements des agents de la commune.

Au sein de cette section, sont regroupées les dépenses et les recettes de l'année n, l'année en cours.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent : 1 610 588.06 euros

Les principales dépenses de la section de fonctionnement 2024 :

DÉPENSES	
Dépenses courantes : charges afférentes à l'énergie, aux combustibles, à l'entretien des bâtiments, voiries et réseaux, à la maintenance, aux frais d'affranchissement, aux frais de télécommunication, aux taxes foncières ...	503 400,00€
Dépenses de personnel	524 200,00€
Autres dépenses de gestion courante : ce chapitre comprend principalement la contribution au service de défense incendie (SDIS), les indemnités des élus, les subventions aux associations, la contribution aux organismes de regroupement.	140 984,00€
Dépenses financières : remboursement des intérêts des emprunts contractés.	20 500,00€
Autres dépenses : atténuation de produits : reversement de fiscalité envers les communes.	120 351,00€
Total dépenses réelles	1 309 435,00€
Charges (écritures d'ordre entre sections)	10 000,00€
Virement à la section d'investissement	281 341,06€
Provision	9 812,00€
TOTAL GENERAL	1 610 588,06€

CHARGES A CARACTERE GENERAL :

Les prévisions pour les dépenses liées aux combustibles, carburants et électricité restent élevées malgré une baisse réalisée en 2023 ; les prix du marché restant incertains.

La commune réaffirme son engagement dans la transition écologique à travers différentes actions telles que :

- Continuité dU changement des ampoules en leds
- Installer les bacs récupérateur d'eau de pluie acquis par le biais de la communauté de commune, minuteur, réducteur de pression

Les prévisions des dépenses de maintenance devraient permettre de répondre aux suivis de nos différents dispositifs ; telle la plateforme de prise de rendez-vous en ligne dans le cadre des demandes de titres sécurisés (cartes d'identité et passeports). Cet équipement répond aux exigences de l'Etat. Il offre aux usagers une plus grande souplesse dans leur prise de rendez-vous. Il permet également une meilleure organisation au niveau de l'accueil.

Du fait de l'acquisition de nouveaux bâtiments, nos contrats d'assurances ont dû être réévalués. La provision pour taxes foncières est également incluse.

Des acquisitions de matériels et de petits équipements pour aider à l'entretien de la voirie et des bâtiments par le service technique sont programmées.

Les crédits prévus pour la téléphonie tiennent compte de l'augmentation du nombre de lignes installées et des places connectées.

Le renouvellement du matériel de pavoisement et l'achat de distributeurs de canisacs ont été budgétés.

Enfin, l'animation de la commune restant un objectif des élus, des crédits ont été affectés pour financer les concerts du festival des « P'tites Scènes du Bazois » et pour l'achat de feux d'artifices pour la fête du 14 juillet.

CHARGES DE PERSONNEL :

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :

2021	2022	2023	2024
40.73 %	44,16%	45,14%	39,52%

Ces ratios mesurent la charge de personnel de la collectivité. Ces dépenses sont incompressibles. En 2023, la commune a dû faire face à des coûts supplémentaires du fait de décisions gouvernementales imprévues et non budgétées (augmentation du point d'indice, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat)

Pour 2024, les mouvements de personnels sont les suivants :

- Un départ à la retraite d'un agent du service technique au 1er avril. Le recrutement d'un adjoint technique est en cours afin de pallier son remplacement.
- Le départ de la bibliothécaire pour raison personnelle (reconversion professionnelle) au 1er juillet. Une offre de recrutement est en cours.
- Le départ d'un adjoint administratif principal de 1ère classe au 1er juin. Un recrutement est en cours.
- Le contrat de projet de l'agent Volontaire Territorial en Administration (porté par Moulins Engilbert et Châtillon-en-Bazois) s'est terminé fin 2023 car l'agent concerné a été recruté en qualité de chef de projet Petites Villes de Demain. Le contrat sera renouvelé par la commune de Moulins-Engilbert. Ses missions restent partagées entre les deux communes. Aussi, les crédits portant sur le remboursement de la moitié des charges de personnel ont été inscrits. Le recrutement est en cours.

Les évolutions de carrière de certains agents sont à prendre en compte.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE :

Les contributions au SIEEEN sont en augmentation du fait de travaux sur l'éclairage public.

La participation communale au SDIS est en légère hausse.

L'aide aux associations est légèrement réévaluée afin de répondre au mieux aux sollicitations. Sachant que cette année, nous fêtons le 50ème anniversaire du jumelage avec Sankt Goar. L'année prochaine, Châtillon-en-Bazois accueillera le Comice Rural du Bazois.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 1 610 588.06€

RECETTES	
Recettes des services	55 200,00€
Impôts et taxes	602 500,00€
Dotations et participations	451 957,00€
Autres recettes de gestion courante : loyers et charges des logements communaux.	69 400,00€
Recettes exceptionnelles	0,00€
Recettes financières : remboursement de la part des intérêts de notre emprunt concernant les travaux voirie par la communauté communes Bazois Loire Morvan.	540.00€
Autres recettes : remboursements de sinistres ou de frais, aux avoirs auprès des fournisseurs, dons....	0,00€
Atténuation de charges (remboursement sur rémunérations du personnel...)	0,00
Total dépenses réelles	1 179 597.00€
Opération d'ordres entre section	0,00€
Excédent reporté	430 991.06€
TOTAL GENERAL	1 610 588.06€

Concernant les recettes des services, une légère baisse est prévue du fait de la diminution des droits de cantine.

Cette année, la perception des frais de scolarité s'effectue depuis janvier 2024 (au lieu du dernier trimestre N-1); ce qui facilite la gestion par les communes extérieures. C'est la raison pour laquelle les recettes attendues sont plus élevées.

L'acquisition de l'ancienne Boulangerie devrait générer le recouvrement de loyers à compter du mois de mai. Ces recettes nouvelles compenseront la perte de loyer non recouvré sur le bâtiment rue Adrien Laurent en raison de travaux intérieurs incompatibles avec une location.

Du fait des travaux pour l'agrandissement du parc résidentiel, le camping sera fermé cette année. Ceci explique la baisse significative des redevances des fermiers.

Les dotations de l'Etat 2024 sont en baisse : 349 916 € contre 354 679€ en 2023.

La fiscalité locale 2024 :

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, depuis 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Aussi, le taux voté comprend l'addition du taux du département de 2020 ainsi que celui de la commune de 2020.

À compter de 2023, la taxe d'habitation est renommée « taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THS) et son taux est voté annuellement.

Le conseil municipal s'est interrogé sur une réévaluation des taux ; ce qui n'a pas été fait depuis au moins trois mandatures.

Considérant que l'équilibre financier de la commune nécessite le réajustement des recettes après débat et vote, le conseil municipal adopte l'augmentation des taux de 1,5%.

Les crédits inscrits au budget prévisionnel 2024 correspondent au produit attendu inscrit à l'état n° 1259 communiqué aux collectivités fin mars, au quel se rajoute l'estimation de l'augmentation des taux.

4/ Conclusion pour la section de fonctionnement

Il est important de souligner que notre budget n'est pas en équilibre réel entre les dépenses et les recettes de fonctionnement. Toutefois, notre excédent reporté nous permet d'atteindre l'équilibre de notre budget global.

5/ La section d'Investissement

La section d'investissement a vocation à préparer l'avenir et le développement de la commune.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la **section d'Investissement est liée aux projets** de la commune à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. La section d'Investissement de la commune regroupe :

Dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des **acquisitions**, de matériel, d'informatique, d'aménagements, de biens **immobiliers**, ...

Plusieurs programmes concernent notamment :

- Groupe scolaire : création de sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite - achat de matériel informatique et mobiliers
- Service Technique : Acquisition de matériel, équipement de locaux, règlement de la 1ère annuité de l'achat du bâtiment
- Parc de Loisirs : Agrandissement et achat Habitations
- Voirie : création mur soutènement de la Boulaire, balustrade et trottoir pont de la Picherotte
- Guinguette du Port : Véranda et petits aménagements
- La Forge : diagnostic amiante et démolition
- Immeuble rue docteur Duret: réhabilitation
- MJC : achat déstratificateur
- Communication : acquisition panneaux électoraux, panneau d'information municipale, panneau lumineux

Recettes : deux types de recettes coexistent :

- les recettes dites patrimoniales perçues en lien avec les permis de construire (mais la commune de Châtillon-en-Bazois a choisi de ne pas percevoir de Taxe d'Aménagement)
- les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

Dépenses et Recettes en investissement 2024 :

DÉPENSES		RECETTES	
Solde d'exécution section investissement reporté	80 775.93€	Virement section fonctionnement	281 341.06€
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	61 000.00	FCTVA	68 650,00€
Immobilisations incorporelles (frais d'étude, cession droit utilisation du logiciel)	0.00	Autres immobilisations financières	
Immobilisations corporelles		Subventions	817 991.99€
Travaux pour compte de tiers (extension centre de secours)	0.00	Emprunt et dettes assimilées	430 000.00€
Opérations patrimoniales	5 400.00	Excédent de fonctionnement	0.00€
Immobilisations en cours	1 488 793.00	Opérations d'ordre entre sections	0.00€
Autres immobilisations financières	16 735.00	Produits de cessions	4 565.42€
Autres formes de participation	0,00€	Opérations patrimoniales	90 000.00€
Opération d'ordre	0,00€	Autres immobilisations financières	10 000.00€
TOTAL GENERAL	1 652 703.93€	TOTAL GENERAL	1 702 548.47€

Les subventions d'investissements de 2024 :

NOM PROGRAMME	RAR	PROPOSE	COMMENTAIRE
Parc Résidentiel de Loisirs	50 000.00	273 582.00	DETR 2021 et 2023
	42 334.99		SUB GFP de rattachement
	62 000.00		CONTRAT DE TERRITOIRE
		196 000.00	PLAN AVENIR MONTAGNE RÉGION
Groupe scolaire des Vignes	15 000.00		DCE 2021 - Toilettes PMR
	12 000.00		DETR 2022
Véranda de la guinguette	15 000.00	0	DCE 2022
Forge		2 075.00	PVD/Banque des Territoires

6/ Conclusion pour la section d'investissement

Comme pour la section de fonctionnement, l'exécution des dépenses d'investissement doit se faire avec prudence.

BUDGET LOTISSEMENT 2024

Pourquoi un budget annexe pour le lotissement ?

1. La nécessité de connaître le coût final de l'opération : le budget annexe permet de déterminer la perte et le gain financier réalisés par la collectivité.
2. Une obligation fiscale : les opérations d'aménagement de zones d'activité sont de droit dans le champ de la TVA.
3. Une comptabilité particulière : la comptabilité des stocks de terrains.

Le budget est voté en suréquilibre :

- en fonctionnement :

Recettes : 372 524.74€

Dépenses : 280 307.38€

- en investissement :

Recettes : 363 000.00€

Dépenses : 305 215.22€

Il faut préciser que les excédents reportés s'élèvent :

- En fonctionnement à 60 506.78€
- En investissement à 82 692.62€

Fait à Châtillon-en-Bazois, le
10/04/2024

Le Maire

Michel MARIE



